

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XLIV

LÉVIS, SEPTEMBRE 1938

No 9

LES TITULAIRES DES DEUX PREMIÈRES ÉGLISES DE QUÉBEC

Sitôt arrivés à Québec, au début de juin 1615, Champlain et le Père Dolbeau, Récollet, firent édifier une chapelle devant servir d'église paroissiale.

Quel fut le titulaire de cette première chapelle de Québec? L'Immaculée-Conception, a répondu, par deux fois, Bertrand de la Tour dans ses *Mémoires sur la vie de M. de Laval*. Cologne, 1761. On y lit en effet, p. 171 « La cure de Québec mérite une attention particulière. Ce ne fut d'abord qu'une petite chapelle bâtie par M. de Champlain, vers l'an 1615, dédiée à la Conception Immaculée de la Sainte Vierge, et desservie par les Récollets jusqu'à l'année 1629, que les Anglais s'emparèrent de Québec . . . » ; et p. 196 : « On bâtit une chapelle, que ces Pères (les Récollets), selon l'esprit de leur Ordre, dédièrent sous le nom de l'Immaculée-Conception de la Sainte Vierge ; c'est aujourd'hui la paroisse ».

En 1620-1621, les Récollets se construisirent, à une demi lieue environ de l'*Habitation*, là même où Champlain projetait d'ériger la capitale de la Nouvelle-France, un couvent et une église, dont Notre-Dame des Anges a toujours été considérée comme le véritable titulaire.

Or, voici que, d'après le R. P. Hugolin Lemay (1),

(1) Au moment où nous songions à faire paraître la présente étude, et alors que nous croyions notre très estimé confrère, le R. P. Hugolin Lemay, plein de vie et poursuivant avec ardeur ses importants travaux de bibliographie et d'histoire, la nouvelle de sa mort est venue nous surprendre amèrement et nous affecter profondément. Cette mort inopinée nous enlève un ami de vieille date et prive la Province franciscaine du Canada d'un sujet qui lui faisait honneur.

saint Charles Borromée aurait été le titulaire de la chapelle de 1615 et peut-être aussi celui de l'église conventuelle des Récollets (2).

Le R. P. est tellement persuadé d'avoir découvert en saint Charles le titulaire de la chapelle de 1615, qu'il accuse Bertrand de la Tour d'avoir confondu le titulaire de cette chapelle « avec celui postérieur, de la paroisse de Québec » (3). Pour reprocher à la Tour une telle confusion, il faut être persuadé en effet que ces titulaires furent dissemblables, et la même condition est nécessaire pour affirmer que le titulaire de la paroisse de Québec est postérieur à celui de la chapelle de 1615 ; si le vocable de cette chapelle et, plus tard, de la paroisse, fut l'Immaculée-Conception, comme le dit Bertrand de la Tour, celui-ci n'aurait rien confondu, et il ne saurait être question de postériorité

Si le R. P. Hugolin Lemay avait réellement démontré que saint Charles Borromée fut le titulaire de la chapelle de 1615, nous serions très heureux de l'en féliciter, car il nous est toujours agréable d'apprendre que tel ou tel point obscur de l'Histoire canadienne est enfin pleinement éclairci ; mais il y a lieu de croire que notre confrère, malgré sa bonne foi et sa conviction, n'a pas atteint ce but

Dire pourquoi est d'autant plus opportun que l'opinion émise et soutenue par le R. P. Hugolin Lemay paraît s'accréditer. Dans un entrefilet sur « le titulaire de la première chapelle de Québec », paru sous la rubrique « A travers le vieux Québec », dans *L'Action Catholique* du 8 février 1938, p. 4, on a pu lire : « Voilà que le R. P. Hugolin Lemay . . . a trouvé la preuve que M. de la Tour s'est trompé. »

Après avoir essayé de démontrer que la chapelle de 1615 fut dédiée à saint Charles, notre estimé confrère a ouvert une fâcheuse discussion sur le titulaire de l'église conventuelle de 1621. En se basant sur un texte, d'ailleurs connu, il a cherché à faire entendre que saint Charles encore plutôt que Notre-Dame des Anges, pourrait avoir été ce titulaire ; puis laissant irrésolu le problème ainsi créé par lui, il s'est cru en droit de conclure : « la question . . . reste ouverte et appelle de nouvelles recherches ».

(2) *La Revue franciscaine*, Montréal, octobre 1936 et juillet 1937.

(3) Timidement exprimé dans le 1er article, *loc. cit.*, p. 470, ce reproche est catégoriquement formulé dans le second, *loc. cit.*, p. 324.

Le texte, base de cette discussion, n'est pas le seul de son espèce. Nous constaterons que les deux témoignages, exploités par le R. P. Hugolin Lemay pour faire de saint Charles le vocable de la chapelle de 1615, concernent plutôt l'église conventuelle des Récollets ; mais nous verrons aussi que ces mêmes témoignages, tout en exprimant un fait concret, n'indiquent pas le titulaire réel de cette église, lequel fut Notre-Dame des Anges.

C'est évidemment avec la louable intention de servir la noble cause de l'histoire que notre confrère a publié ses deux articles sur ces titulaires des deux premières églises du Canada. Que n'a-t-il creusé davantage et élargi le champ de ses investigations ! Il aurait alors fourni une étude historique vraiment substantielle ; il n'aurait pas attribué à saint Charles des rôles qu'il n'a pas remplis et il nous aurait épargné la très désagréable tâche de contredire ses conclusions.

1° SAINT CHARLES ET LA CHAPELLE DE 1615

Personnellement, quand l'occasion s'en est présentée, nous avons enregistré, tel quel, le témoignage de B. de la Tour, parce que nous ne lui connaissons pas de contradicteurs, parce que nous n'avons pas de raisons sérieuses de le suspecter, parce qu'enfin, de la part des Récollets, le choix de l'Immaculée Conception, pour titulaire de la première chapelle de Québec, nous paraît tout naturel, l'Ordre des Frères Mineurs, dont ces religieux faisaient partie, professant envers la Vierge Immaculée dans sa conception un culte tout spécial et très ardent.

Comme nous le R. P. Hugolin Lemay admet la convenance de ce dernier motif. Pas plus que nous il n'a découvert de preuves, puisqu'il n'en donne pas, contre la valeur intrinsèque du témoignage de B. de la Tour ; tout au plus, suppose-t-il, avant même d'avoir essayé d'établir que saint Charles fut le titulaire de la chapelle de 1615, que la Tour a pu confondre le titulaire reconnu à la paroisse de Québec, lors de son érection canonique, avec le titulaire de la chapelle de 1615.

Cette supposition repose sur une pétition de principe ; tant qu'il ne sera pas prouvé que le vocable de la chapelle

de 1615, ne fut pas, comme celui de la paroisse, l'Immaculée Conception, il n'y aura pas lieu de supposer que B. de la Tour ait pu les confondre.

Mais le R. P. Hugolin Lemay croit avoir découvert deux témoignages contraires à celui de B. de la Tour ; le premier qu'il nous présente est du Père Hyacinthe Lefebvre, Récollet.

Le P. Lefebvre publia en 1677 une histoire chronologique de la Province de Saint-Denys (4). Ouvrage devenu rare ; la Bibliothèque Nationale de Paris en possède un exemplaire (5) que l'abbé Verreau, en Europe en 1873, dut consulter ; il le cite dans son étude sur *Les commencements de l'Église du Canada* (6).

Le P. Lefebvre a intitulé le chapitre XXII de son volume « Des Missions (des Récollets de sa Province) dans les pays étrangers » ; à la première période, 1615-1629, de la mission canadienne, il a consacré cinq pages et demie dont trois sont remplies par le texte des lettres que le Nonce et le roi délivrèrent aux Récollets en 1618 ; le P. Lefebvre a donc condensé en deux pages les autres détails qu'il a cru devoir donner sur cette période.

Ayant dit, p. 131, que les Récollets arrivèrent à Tadoussac le 25 mai 1615, le Père Lefebvre ajoute : « Le R. P. Jean Dolbeau se rendit à Québec où il disposa une chapelle sous le nom de Saint Charles ». Pour faire valoir ce témoignage, le R. P. Hugolin Lemay l'accompagne des réflexions que nous allons citer et apprécier.

« Ce texte est antérieur de 64 années (7) à celui de Bertrand de la Tour. » C'est une présomption favorable, rien de plus.

« Il est d'un Récollet qui fut presque toute sa vie dans les plus hautes charges de la Province, surtout Ministre provincial. »

La mention du genre de vie est opportune, mais l'allusion aux charges diverses et quasi incessantes du P. Lefebvre servirait plutôt, s'il y a lieu, à excuser ses erreurs d'historien.

Le P. Lefebvre « avait sous les yeux les archives des Récollets ». Bon argument, si cette phrase, à portée trop

(4) *Histoire chronologique de la Province des Récollets de Paris, sous le titre de Saint Denys en France, depuis 1612 qu'elle fut érigée jusqu'en l'année 1673.* Paris 1677, in-4°.

(5) Le P. Marcellin de Crivizza, dans *Saggio di bibliografia . . . Sanfrancescana.* Prato 1879, p. 309, a recensé cet exemplaire ; il dit en avoir vu un autre à la Bibliothèque municipale de Bordeaux.

(6) *Mémoires de la Société royale du Canada.* 1884, sect. I, p. 63 et ss.

(7) L'ouvrage du P. Lefebvre étant de 1677 et celui de B. de la Tour de 1761, il faut dire 84 ans au lieu de 64.

indécise, pouvait légitimement signifier que le P. Lefebvre a compulsé les documents relatifs à la première période de la mission canadienne des Récollets.

Mais, soit qu'il n'ait pas cru nécessaire de consulter ces documents, soit qu'il n'ait pas eu assez de loisirs pour cela, le P. Lefebvre s'est contenté de copier les détails, qu'il donne sur cette période de la mission canadienne, dans un ouvrage du P. Placide Gallemant et dans l'*Histoire du Canada*, du Fr. Sagard. Par le premier, très pauvre d'ailleurs en renseignements sur l'apostolat des Récollets en Nouvelle France, il a appris qu'en 1615 fut bâtie « une chapelle sous le nom de Saint Charles ».

S'il n'indique pas ses sources, le P. Lefebvre nous permet cependant de les reconnaître formellement par la ressemblance de son texte avec ceux de ses devanciers. Pour illustrer ce fait nous allons citer en note deux textes de Sagard accompagnés des textes correspondants du P. Lefebvre (8). Nous en ferons autant plus loin au sujet du P. Gallemant, car nous aurons à apprécier son témoignage, unique base de celui du P. Lefebvre.

Le P. Lefebvre, continue le R. P. Hugolin Lemay, « avait sous les yeux . . . les ouvrages de Sagard ». Pour faire valoir le témoignage du P. Lefebvre en faveur du vocable Saint-Charles, il est parfaitement inutile de faire allusion aux ouvrages de Sagard, puisque cet historien ne désigne nulle part le titulaire de la chapelle de 1615.

« Il (Lefebvre) avait en outre connu ces deux religieux et le P. Le Clerq vivait encore. » Le typographe aura passé quelques mots. Peut-être faut-il lire : « Lefebvre avait sous les yeux les ouvrages de Sagard auxquels allaient s'ajouter ceux du P. Le Clerq. Il avait en outre connu ces deux religieux et le P. Le Clerq vivait encore. »

(8) SAGARD, *Hist. du Canada*, p. 11-12 : « Furent nommés pour la mission, le R. P. Denys Jarret pour commissaire, le P. Jean Dolbeau pour successeur en cas de mort, le P. Joseph de Caron et le Frère Pacifique Duplessis, qui furent les quatre premiers religieux qui ont passé la mer pour la conversion du Canada. »

LEFEBVRE, *Hist. chronologique*, p. 127 : « Le T. R. P. Provincial fit choix du R. P. Denys Garnet pour commissaire de toute la mission, avec le P. Jean Dolbeau pour successeur en cas de mort, le P. Joseph Le Caron et le Frère Pacifique Duplessis, qui sont les quatre premiers religieux qui ont passé la mer pour la conversion des Canadiens. »

SAGARD, p. 29 « Tout ce qu'il (de Caron) put faire en ce premier voyage (chez les Hurons) fut . . . d'apprendre passablement leur langue et (de) les disposer à une vie plus honnête et civile ».

LEFEBVRE, p. 131 : « Il (de Caron) apprit en partie leur langue et les disposa à mener une vie plus honnête et plus civile. »

Jeune religieux, Lefebvre a pu connaître Sagard. Et puis ? Sagard vivait-il encore lorsque Lefebvre conçut le projet d'écrire l'*Histoire chronologique* ? Aurait-il pu lui apprendre ce que précisément il paraît avoir ignoré, puisqu'il n'indique pas dans ses écrits le titulaire de la chapelle de 1615 ?

Quant à Le Clerq, de la Province de Saint-Antoine-en-Artois, Lefebvre l'a bien connu, il a même été son Provincial de 1671 à 1674 ; il l'a connu jeune prêtre et peut-être l'a-t-il dirigé vers l'apostolat en Nouvelle France, où Le Clerq arriva en 1675. Et celui-ci était auprès de ses Sauvages Gaspésiens, quand, deux ans plus tard, parut l'*Histoire chronologique*. Ce n'est certainement pas Le Clerq qui aurait pu renseigner Lefebvre ; le contraire serait beaucoup plus vraisemblable.

« On peut avec raison penser, je crois, que c'est précisément parce qu'il (Lefebvre) constate que Sagard avait oublié ou négligé de mentionner le titulaire de la chapelle (1615), qu'il l'inscrit dans son histoire de la province. »

Que le P. Lefebvre ait fait ou n'ait pas fait cette constatation, peu importe ; mais avant de taxer Sagard d'oubli ou de négligence, il faudrait établir que cet historien a su quel a été le titulaire de la première chapelle de Québec.

Dernière réflexion du R. P. Hugolin Lemay : « Ce livre (l'*Histoire chronologique*) est tout entier substance : des faits, des noms, des dates. » Ce livre est avant tout une compilation ; il peut donc renfermer beaucoup de faits, de noms, de dates ; mais l'abondance des détails n'est pas par elle-même une preuve d'exactitude.

Notre confrère clôt son premier article par une allusion aux raisons qui auraient fait choisir Saint Charles pour titulaire de la chapelle de 1615. Nous en tiendrons compte quand nous aurons examiné le second témoignage invoqué par le R. P. Hugolin Lemay contre celui de B. de la Tour. Pour l'instant il faut nous occuper du livre du P. Gallemant d'où le P. Lefebvre a tiré son texte sur le vocable Saint Charles (9).

(9) *Provincia Sancti Dionysii Fratrum Minorum Recollectorum in Gallia*. A Venerando Padre Placido Gallemant, ejusdem provincie Diffinitore.— Catalauni, 1649, in-12, 250 pages. Ouvrage difficile à trouver, dit le P. Marcellin de Civezza, *op. cit.*, p. 201 ; le seul exemplaire qu'il en ait vu est celui de la Bibliothèque Nationale de Paris, lequel porte une dédicace écrite et signée par le P. Gallemant.

Nous allons retracer l'intéressante genèse de ce petit volume en résumant l'avis au lecteur; nous donnerons ensuite une idée générale de cet ouvrage; nous constaterons alors que le P. Lefebvre l'a bien connu et largement exploité; enfin nous signalerons les quelques détails que renferme ce livre sur la mission canadienne des Récollets, ce qui nous fournira l'occasion d'indiquer sur quoi s'est basé le P. Gallemant pour voir en Saint Charles le titulaire de la chapelle de 1615.

Le P. Jean Mazzara, de Naples, (élu Ministre général des Frères Mineurs le 3 juin 1645) (10), voulut reprendre et mettre à jour le grand ouvrage de l'un de ses prédécesseurs (11); à cette fin il prescrivit à tous les Ministres provinciaux de lui fournir un bref mais fidèle rapport historique sur leur province respective. Le P. Gallemant, (élu définitiveur au Chapitre provincial tenu à Paris le 17 août 1647), accepta de préparer le rapport sur sa province, tout en se déclarant incompetent (12). Il employa quelques mois (13) à faire ce travail qui fut examiné et approuvé par le Définitoire, le 20 septembre 1648 (14).

Sur ces entrefaites, le Ministre Général mourut (15), et son projet n'eut pas de suite, affirme le P. Gallemant, qui, du même coup, vit son propre travail perdre sa raison d'être; mais, heureusement, le Définitoire en permit l'impression.

Le P. Gallemant a divisé son ouvrage en deux parties. Dans la première il traite de l'origine des Récollets en France, de leur groupement en trois custodies, puis en province, sous le titre de Saint-Denys, de leurs travaux apostoliques et de leur dévouement aux pestiférés; il fait l'éloge des religieux qui se distinguèrent dans le gouvernement des custodies d'abord, de la province ensuite, et des religieux éminents en vertu; enfin il signale quelques ouvrages publiés par les Récollets de sa province. Dans la seconde partie, la plus étendue, le P. Gallemant fait l'historique des couvents de la province et donne la liste de leurs supérieurs respectifs,

(10) HOLZAPFEL. *Manuale historiae Ordinis Fratrum Minorum*, p. 621.

(11) FRANCISC. GONZAGA. *De origine Seraphicae Religionis Franciscanae Romæ*, 1587, 1364 pages in folio, plus les index.

(12) « Cessit mihi quamvis impari hoc onus. »

(13) « Per menses aliquot. »

(14) Cette approbation est textuellement reproduite dans le livre du P. Gallemant.

(15) Le 26 septembre 1648. Cf. HOLZAPFEL, *op. cit.*, p. 621.

depuis la fondation jusqu'à l'année 1648 inclusivement. Il fait aussi l'historique des monastères de religieuses placés sous la direction des Récollets de la province de Saint-Denys. Suivent quatre appendices ; le premier concerne certains couvents de l'Artois ; le deuxième contient la liste des chapitres de la province de Saint-Denys ; le troisième donne le nombre des religieux de cette province ; le quatrième rappelle quelques tertiaires.

Un nouvel appendice postérieur d'un an à l'impression du livre, renferme les éloges du P. Alexandre Pocquelin, ancien Provincial, décédé le 27 décembre 1649, et du P. Philippe Cordier, Ministre Provincial actuel, décédé le 19 juin 1650, et la table capitulaire du Chapitre provincial célébré à Paris le 14 août 1650.

Si l'on compare le travail du P. Gallemant à celui du P. Lefebvre, on ne peut pas s'empêcher de reconnaître que le premier a inspiré le second ; plus que cela, on découvre que la matière des deux ouvrages est spécifiquement identique et distribuée, le plus souvent, sous les mêmes titres ; on constate même que le volume du P. Gallemant est devenu partie intégrante de l'*Histoire chronologique*, le P. Lefebvre ayant simplement traduit, en très grande part, le livre de son devancier, pour se l'approprier. En somme l'*Histoire chronologique*, c'est le rapport du P. Gallemant copié, complété et prolongé jusqu'en 1676 et même jusqu'en 1687 en tenant compte des additions faites par l'auteur.

Ainsi donc le P. Lefebvre a bien connu l'ouvrage du P. Gallemant et l'a exploité copieusement. La traduction parfois banale, rarement infidèle, est d'ordinaire littérale ou peu s'en faut. Pour justifier, dans une certaine mesure, ces diverses constatations, nous reproduisons en note trois textes du P. Gallemant, suivis de leur traduction par le P. Lefebvre (16).

(16) GALLEMANT, p. 2 : « Et illo (au couvent de Nevers) . . . sancto Dei spiritu impulsus appulerunt Rev. Patres Marcus a Sancto-Dionysio », etc.— LEFEBVRE, p. 35 : « Les Rév. Pères Marc de Saint-Denys, etc., se rendirent par inspiration du Saint Esprit dans le couvent de Nevers. »

GALLEMANT, p. 40 : « V. P. Antonius Denan, ex præbytero seculari factus est regularium devotorum norma. Nihil illo simplicius, nihil humilisk mitiusque. Cui chorus, cella ; altaris hypocondion, lectus ; oratio, refectio ; labor, recreatio. » — LEFEBVRE, p. 117 : « Le V. P. Antoine Denan, prêtre séculier ayant fait profession (!). Jamais on ne vit personne plus humble et plus doux que lui ; le chœur était sa cellule ; le marchepied de l'autel, son repos ; l'oraison, sa réfection, et le travail, sa récréation. »

GALLEMANT, p. 205-206, (Monastère des Clarisses de Verdun). « Post trecentos autem. circiter annos a sua fundatione . . . anno . . . 1600 . . . die . . . julii 14, vera in ipsum intro.

Dans le petit volume de son devancier, le P. Lefebvre n'a pu relever que très peu de détails sur la mission canadienne des Récollets, c'est pourquoi il a eu recours à Sagard pour donner de cette mission une idée plus avantageuse ; mais parmi ces rares détails, il a vu et noté la mention de Saint Charles comme titulaire de la chapelle de 1615.

C'est au paragraphe (17) sur les travaux apostoliques des Récollets de sa province que le P. Gallemant traite, p. 11, de la mission canadienne. Il nomme les quatre premiers Récollets envoyés au Canada en 1615 ; il mentionne la construction d'une chapelle sous le nom de Saint-Charles (18), et la célébration de la première messe, dite à Québec ; il dit, sans entrer dans aucun détail, que les Récollets s'employèrent au service spirituel des Français et à l'évangélisation des Sauvages ; qu'à la suite des premiers missionnaires, d'autres Récollets, qu'il ne nomme pas, allèrent au Canada, dont certains montèrent chez les Hurons, et qu'en 1629, ils furent tous expulsés de la Nouvelle-France par les Anglais.

Pour donner de la mission canadienne cette idée vague et sommaire le P. Gallemant n'eut pas besoin d'interroger les archives ; il dut en apprendre davantage sur cette mission au cours de son noviciat (19) et de ses études de philosophie et de théologie, le contraire étonnerait. Quant au titulaire de la chapelle de 1615, nous dirons tout à l'heure pourquoi il a cru le voir en Saint Charles.

Après avoir rappelé la mission canadienne, le P. Gallemant fait allusion aux tentatives des Récollets pour la reprendre et à leur insuccès, quoique ces religieux eussent là-bas, dit-il, plus de dix arpents de terrain pour la construction d'une église et d'un couvent (20).

Aux tentatives des Récollets et à leur insuccès, le P.

ducta est reformatio, sub auspiciis Reverendissimi Patris Bonaventuræ a Calatagirone . . . ministri generalis . . . Rem omnem mira sollicitudine promovente peragenteque feliciter R. P. Florentio Boulanger, quem sancti hujus monasterii patrem et reparatorem optimum jure possim appellare. » — ЛЕФЕВВЯ, p. 149 : « Mais environ 300 ans après la fondation (de ce monastère), à savoir le 14 juillet de l'an 1600, la réforme y fut introduite par l'autorité du Révérendissime Père Calatagirone, ministre général, établie, maintenue et conservée par sa piété et le zèle du R. P. Florent Boulanger, qu'on peut à juste titre appeler le père de cette réforme et le restaurateur de ce monastère. »

(17) Le P. Gallemant a divisé la matière de son livre par paragraphes seulement.

(18) « Ibi quele saellum sub nomine Sancti Caroli exstruentes. »

(19) Le P. Gallemant, *op. cit.*, p. 49, nous apprend qu'il était novice en 1622.

(20) « Cum interim ibi terræ jugera decem et amplius ædificandæ ecclesiæ et conventui sint attributa. »

Gallemant pouvait aisément faire allusion, toute sa province les connaissait, mais il allègue contre l'injustice faite à ces religieux, en les empêchant de retourner au Canada, un motif trop faible ; il commet en plus une erreur et montre par là qu'il ignorait un fait important. Le motif se réduit à la possession d'un terrain acquis sans bourse délier ; l'erreur est d'affirmer que sur ce terrain une église et un couvent étaient à construire ; il aurait fallu dire que sur ce terrain avaient été bâtis une église et un couvent ; c'est ce que le P. Gallemant a ignoré, ainsi qu'en témoigne son texte.

Pour avoir ignoré que les Récollets se construisirent en 1620-1621 un couvent et une église, le P. Gallemant est tombé dans une autre erreur, celle de voir en Saint Charles le titulaire de la chapelle de 1615.

Pour plus de clarté, il faut signaler ici un fait que nous exposerons dans la seconde partie de cette étude, à savoir qu'à partir de 1621, il fut de mode et d'usage courant de dire dans les écrits, et sans aucun doute dans les conversations, le couvent Saint-Charles, l'église Saint-Charles, pour désigner le couvent et l'église de Notre-Dame-des-Anges.

Revenons au P. Gallemant. Celui-ci donne les notices élogieuses des Récollets de sa province éminents en vertu, p. 33 à 47 de son petit volume. Ce sont de belles pages empruntées évidemment au nécrologe. On n'est pas surpris d'y retrouver les notices du P. Nicolas Viel, du P. Joseph Le Caron et du Fr. Pacifique Duplessis.

Arrêtons-nous à celle du P. Viel, p. 37 (21). On sait que le corps du premier martyr du Canada fut inhumé dans l'église conventuelle des Récollets. Dans la notice reproduite par le P. Gallemant, la même église est indiquée, mais sous le nom de Saint-Charles : « Son corps (du P. Viel) fut inhumé dans notre église Saint-Charles de Québec » (22).

Ignorant l'existence de cette église conventuelle, le P. Gallemant a nécessairement pris cette église et son fictif vocable Saint-Charles pour la chapelle de 1615 et le titulaire de celle-ci.

Dès lors il ne peut être question de s'appuyer sur le témoignage du P. Gallemant pour prétendre que saint

(21) On peut voir cette notice, en français, dans le *Mortuologe*. Archiv. du Séminaire de Québec.

(22) « Corpus ejus . . . sepultum est in sacello nostro S. Caroli de Quebec. »

Charles fut le titulaire de la première chapelle de Québec, et l'affirmation du P. Lefebvre, n'étant que la réplique de celle du P. Galleman, s'avère par le fait également sans valeur.

Voyons à présent l'autre témoignage invoqué par le R. P. Hugolin Lemay contre l'opinion de B. de la Tour ; notre confrère a tenté de le faire valoir dans son second article (23). Notons que l'objet de cet article est double ; il y est question en effet du titulaire de la chapelle de 1615 et du titulaire de l'église conventuelle des Récollets.

Le R. P. Hugolin Lemay commence par rappeler son précédent article et réaffirme son entière foi au témoignage du P. Lefebvre sur le vocable de la première chapelle de Québec. Puis il ajoute : « J'apporte aujourd'hui sur ce point d'histoire un supplément d'information, et en même temps je me permets de poser un nouveau point d'interrogation (24) devant le titulaire de la *seconde* église des Récollets à Québec, celle de leur *premier* couvent de Notre-Dame-des-Anges, car ils en eurent successivement deux de ce nom : le premier construit en 1620, le second bâti entre 1670 et 1675. »

Pourquoi le R. P. Hugolin Lemay tient-il à ce qu'on sache bien que les Récollets eurent successivement deux couvents dénommés Notre-Dame-des-Anges ? Parce que en temps opportun, il se servira de cette identité de nom pour tenter de déprécier une assertion de Le Clerq qui rend inutile le nouveau point d'interrogation.

Pourquoi tient-il à faire remarquer qu'il qualifie de *seconde* église des Récollets leur église conventuelle de 1621 ? Parce qu'il attribue, mais gratuitement, à ces missionnaires la propriété de la chapelle de 1615. Dès son premier article, notre confrère a dénommé celle-ci première chapelle des Récollets ; il a intitulé son second article : « Les deux premières églises des Récollets de (à) Québec et leurs titulaires », et il vient de qualifier l'église conventuelle de 1621, de seconde église des Récollets.

Tout cela est facile à dire ; il est aisé d'avancer que la chapelle de 1615 appartient aux Récollets, au même titre que leur église conventuelle ; mais il ne suffit pas de l'énon-

(23) Cf. *La Revue Franciscaine*, Montréal, juillet 1937, p. 320-325.

(24) Nouveau, sans doute, parce qu'un premier point d'interrogation accompagne le titre du premier article sur le vocable de la chapelle de 1615.

cer, il faut le prouver, car ce n'est pas un fait acquis, loin de là. Si les Récollets avaient fait les frais de la chapelle de 1615, laquelle serait ainsi devenue leur première chapelle, ils n'auraient pas manqué de s'en prévaloir, et à juste titre, lorsqu'ils furent contraints de défendre leurs droits sur la mission canadienne, après la violente interruption de celle-ci par les Anglais. Or, en rappelant les dépenses défrayées par eux au Canada, ils ne mentionnèrent pas le coût de la chapelle de 1615, mais les grands frais occasionnés par la construction de leur couvent et de son église et par le défrichement des terres avoisinantes (25).

Le R. P. Hugolin Lemay continue : « C'est de cette chapelle (de 1615) que j'ai écrit que le titulaire fut saint Charles Borromée. Or du bien-fondé de cette assertion, voici encore une preuve, elle non plus jamais produite (26), et de 1635 ! Cette année le Ministre provincial des Récollets de Saint-Denys, le P. Vincent Moret, dans un mémoire du Pape Urbain VIII sur la mission des Récollets en Nouvelle-France, dit expressément que saint Charles Borromée fut le titulaire donné à leur première église. » Effectivement, le P. Moret adressa un mémoire au Pape, pour faire sanctionner par l'autorité pontificale le retour, qu'il croyait proche, des Récollets au Canada ; il fit porter à Rome ce mémoire par le P. Antonin Baudron (27).

Ce mémoire n'est pas de 1635 mais de 1634. Le 18 décembre de cette année, le secrétaire de la Propagande, écrivant au P. Moret, lui dit avoir pris connaissance, avec grande satisfaction, de son mémoire qu'il aura soin de lire au cours de la prochaine réunion de cette Congrégation en présence au Pape (28).

Ce mémoire, précédé d'une courte lettre du P. Moret à Urbain VIII, ne fut pas « commencé en latin et continué

(25) Mémorial de la mission des PP. Récollets en la Nouvelle-France. Archiv. de Seine-et-Oise. Série H., fonds : Récollets.

(26) Dans son premier article, le R. P. a dit la même chose de la preuve qu'il a cru découvrir dans le texte du P. Lefebvre. Si la nouvelle preuve qu'il annonce s'avère aussi inexistante que la précédente, personne ne s'étonnera de ce que ni l'une ni l'autre n'aient jamais été produites.

(27) 28 février 1675. Décret de la Congr. de la Propagande... à l'instance du P. Antonin Baudron, procureur de la prov. de Saint-Denys en cour de Rome. Archiv. de Seine-et-Oise. Série H., fonds : Récollets.

(28) Archiv. de Seine-et-Oise, *ibid.*

en italien », comme le dit notre confrère, note 3 (29). Evidemment il fut tout entier rédigé en latin. A Rome il fut traduit en italien. Tel qu'on le voit aux Archives de la Propagande, le mémoire est tout entier en italien ; la lettre du P. Moret a gardé sa forme latine ; il nous est facile de le certifier puisque nous avons, et depuis nombre d'années, une excellente copie de ces deux pièces. Le R. P. Hugolin Lemay possède-t-il une copie authentique de ce mémoire ou tout au moins du passage dans lequel il est question du vocable de Saint-Charles ? Non, et c'est lui-même qui nous l'apprend, note 4 : « Je n'ai pas le texte du P. Moret sous les yeux, et je dois m'en rapporter à son analyse par les continuateurs modernes des *Annales Minorum*, au tome XXV, édité à Quaracchi, en 1886, et en 2e édition à Florence, en 1934. »

Au début de la même note, le R. P. Hugolin Lemay a reproduit le texte des Annales : « Au surplus, dit-il, voici le passage du P. Moret tel que le résume le continuateur de Wadding : « Paucis innuit (Moret) primam ecclesiam, cui conventus Fratrum erat adnexus, fuisse S. Caroli Borromœi, prope Quebecum extractam, quam brevi excepit altera, in ipsa Quebecensi arce exædificata » (30). Le R. P. ajoute imprudemment à la fin de sa note : « C'est bien le P. Moret qu'on entend et non pas un commentaire de son abrégiateur ».

Peut-on quand on ne connaît pas le texte du P. Moret, dire que le continuateur de Wadding a résumé, analysé un passage du mémoire de ce Récollet et qu'il ne l'a pas commenté ?

Peut-on affirmer que dans le texte des Annales c'est bien le P. Moret qu'on entend, alors que l'on n'a pas comparé ce texte avec celui du même P. Moret ?

Peut-on quand on entreprend de résoudre un problème

(29) Où il indique également le dépôt d'archives, celui de la Propagande, qui possède ce mémoire. Il ne dit pas où il a pris cette indication, mais elle provient du t. XXV des *Annales Minorum*.

(30) Après avoir commenté en latin un passage du mémoire de Moret, le continuateur de Wadding prévient qu'il va en citer une partie textuellement, en disant : « et lingua italica sic prosequitur », sous-entendu Moret. Notre confrère s'est dit évidemment, puisque Moret s'exprime d'abord en latin et qu'il continue en italien, c'est qu'il a commencé son mémoire en latin et l'a poursuivi en italien. Il n'a pas observé que le continuateur des Annales, écrivant en latin, devait rédiger en latin son résumé ou commentaire, tandis que la citation textuelle devait respecter la forme italienne du mémoire. A titre documentaire, notons que l'emprunt fait au mémoire du P. Moret par le continuateur des Annales représente 2 pages sur 8 de ce mémoire.

historique au moyen d'un document bien spécifié et conservé, se contenter de faire sa preuve avec une simple analyse de ce document, à laquelle l'auteur de cette pièce est tout à fait étranger ?

Peut-on accepter sans hésitation un texte renfermant une erreur manifeste ? N'est-il pas dit dans le texte des Annales qu'une autre église remplaça la première ? (31) Or c'est là une erreur évidente, puisque les deux églises dont il est question existèrent simultanément comme le reconnaît d'ailleurs notre confrère au début de son second article.

Même, en supposant que le texte des Annales soit conforme à son original, on ne peut pas, avec ce texte, attribuer à la chapelle de 1615 un titulaire dit appartenir à une église jointe à un couvent et qu'elle ne peut être que l'église conventuelle de 1621

Evidemment, le R. P. Hugolin Lemay n'a pas assez observé l'erreur qui dépare le texte des Annales ; évidemment encore, il a trop remarqué dans ce texte les mots : première église et vocable Saint-Charles, et pas assez la mention du couvent annexé à cette église. Il l'a si peu remarquée qu'il n'en a pas tenu compte en formulant sa preuve. C'est, en partie, pour n'avoir pas tenu compte de la mention du couvent annexé à l'église dite première, que le R. P. trouve confuses les idées de Moret sur la topographie de Québec.

« Il faut noter, déclare-t-il, que le P. Moret dit que la première église fut bâtie près de Québec, et que la seconde, qui bientôt la remplaça, le fut dans Québec même. Le P. Moret, n'étant jamais venu au Canada, a, on le voit, des idées plutôt confuses sur la topographie de Québec au temps de Champlain. »

D'après le texte des Annales, le P. Moret dit que la première église à laquelle était annexé un couvent, fut bâtie près de Québec (32). Or il est parfaitement vrai que la seule église conventuelle, construite au cours de la première période de la mission canadienne, fut bâtie près de Québec. Par conséquent, notre confrère aurait pu se demander pourquoi le P. Moret a qualifié de première cette église conven-

(31) « Quam (primam) brevi excepit altera. »

(32) « Primam ecclesiam, cui conventus Fratrum erat adnexus . . . prope Quebecum extractam. »

tuelle, mais il n'aurait pas dû laisser entendre qu'il l'a mal située.

Il est vrai qu'en faisant remplacer cette église conventuelle, bâtie près de Québec, par une autre, édifiée dans Québec, le texte des Annales embrouille tout. Mais, nous l'avons dit, il y a là une erreur, et nous ajoutons que cette erreur est le fait du continuateur de Wadding et non pas du P. Moret. On va le voir et constater en même temps que ce n'est pas à la chapelle de 1615, mais à l'église conventuelle, inaugurée en 1621, que le P. Moret attribue le vocable Saint-Charles. Voici le texte du P. Moret. Nous le reproduisons en note (33) tel qu'il existe aux archives de la Propagande et en donnons ci-dessous une traduction littérale.

Ayant signalé le départ de France des premiers missionnaires du Canada et l'hivernement de deux d'entre eux chez les Sauvages, le P. Moret dit : « Ensuite le roi de France et les bienfaiteurs français édifièrent, à un mille du fort de Québec, un couvent et une église dite de Saint-Charles, laquelle est la première de ce pays, et une autre dans le fort, lesquelles le roi décora de beaux et riches ornements. Dans lesquelles (églises) les religieux célébraient la messe et faisaient la prédication. »

Il n'est pas question, dans ce texte du P. Moret, d'une église remplaçant une autre église ; c'est là un commentaire, et un commentaire erroné du continuateur de Wadding.

Et quand le P. Moret dit qu'à un mille du fort de Québec, furent bâtis un couvent et une église dite de Saint-Charles, il désigne, indubitablement, et situe, avec une précision topographique remarquable, le couvent et l'église des Récollets. Il n'est donc pas possible de voir dans le texte du P. Moret « une preuve, elle non plus jamais produite », réclamant pour la chapelle de 1615 le vocable Saint-Charles.

De ce que le P. Moret qualifie l'église conventuelle, bénite en 1621, de première église du Canada, on ne peut tirer que la conclusion suivante : ou bien le P. Moret attribue à cette église une priorité de temps, et alors il se trompe, car il est évident que la chapelle de 1615 fut la première en date, ou bien il lui reconnaît une priorité de rang, comme,

(33) « Dopo il re e li benefattori Francesi edificarono ad un mil della fortezza di Quebec un convento ed una chiesa detta di San Carlo Borromeo, laquale è la prima di quei paesi, et un'altra nella fortezza, lequali il re orno di belli e ricchi ornamenti. In quelle li religiosi celebravano la missa e facevano la predica. »

plus tard, le P. Le Clerq, qui dénomme première église du Canada l'église conventuelle des Récollets (34) et « succursale » la chapelle de 1615 (35). Effectivement, celle-ci, à partir de 1621, ne fut pas autre chose, ne servant au culte que les dimanches et les fêtes d'obligation, tandis que les fonctions du saint ministère s'accomplirent quotidiennement et régulièrement dans l'église dite de Saint-Charles et que le couvent adjacent devint la résidence habituelle des missionnaires.

Dans son mémoire, le P. Moret se sert également du vocable Saint-Charles pour désigner le couvent des Récollets. Après avoir dit que les Jésuites étaient retournés depuis deux ans au Canada, où ils avaient été tout d'abord introduits par les Récollets, le P. Moret ajoute qu'alors (en 1625) ils avaient été logés dans le couvent de Saint-Charles (36).

Et ceci prouve également que l'église dite de Saint-Charles par le P. Moret fut l'église conventuelle des Récollets, parceque le P. Moret n'a pu appeler du même nom le couvent que pour avoir vu en Saint Charles le titulaire de l'église conventuelle, tout couvent étant alors désigné par le nom du titulaire de son église.

Ainsi donc, ni le témoignage du P. Placide Gallemant, ni celui du P. Hyacinthe Lefebvre, simple écho du précédent, où celui du P. Vincent Moret, ne peuvent être invoqués pour établir que le titulaire de la chapelle de 1615 fut Saint Charles Borromée.

Quant à prétendre, comme le fait le R. P. Hugolin Lemay, en terminant son premier article, que « les raisons du choix de Saint Charles (pour titulaire de la chapelle de 1615) sont évidentes et les mêmes qui firent donner ce nom à la rivière Saint-Charles, à Québec », c'est se tromper étrangement ; c'est avouer ne pas savoir au juste quand et à quelle fin le vocable Saint-Charles fut proposé et accepté. Nous raconterons ceci dans la seconde partie de cette étude, et alors il paraîtra de plus en plus évident qu'il n'y eut rien de commun entre le vocable Saint-Charles et la chapelle de 1615.

(34) Premier établissement de la foy . . . Paris, 1691, I, p. 166 et 444.

(35) *Ibid.*, p. 165.

(36) « Li Padri Jesuiti . . . al primo viaggio furono alloggiati nella mezza parte del convento di San Carlo di Quebec. »

2° SAINT CHARLES ET L'ÉGLISE CONVENTUELLE DES RÉCOLLETS

Après avoir, au début de son second article, fait dire au texte du P. Moret, que Saint Charles fut le vocable de la première chapelle de Québec, le R. P. Hugolin Lemay se sert encore du même texte pour ouvrir une discussion sur le titulaire de l'église conventuelle des Récollets. « De toute façon, dit-il, le fait même qu'il (Moret) nomme Saint Charles doit être une preuve certaine qu'au moins l'une des églises, celle de 1615, ou celle du couvent de Notre-Dame-des-Anges, fut réellement dédiée à saint Charles. Il n'a assurément pas *inventé* ce titulaire. »

Cette transition n'est pas heureuse. Quand on est déjà persuadé et qu'on s'est efforcé de prouver que la chapelle de 1615 eut pour titulaire Saint Charles, il est malaisé de dire, sans être inconséquent avec soi-même, qu'« au moins l'une » des deux églises, ou celle de 1615, ou celle de 1621, « fut réellement dédiée à saint Charles ».

Le P. Moret n'a certainement pas inventé ce vocable ; et cependant du « fait même qu'il nomme Saint Charles », il ne découle pas que l'une ou l'autre de ces églises « fut réellement dédiée » à ce saint ; nous l'avons constaté pour la chapelle de 1615 et nous verrons que l'église conventuelle des Récollets fut dédiée à Notre-Dame des Anges.

P. ODORIC-M. JOUVE, O. F. M.

(A suivre)

QUESTION

On connaît les beaux vers de Crémazie sur la corvette la *Capricieuse* qui vint dans le port de Québec en 1855, C'est à bord d'une corvette la *Capricieuse* que la duchesse de Berri fut renvoyée en Sicile par le gouvernement de Louis-Philippe en 1832. N'est-ce pas le même vaisseau ? Existe-t-il une gravure ou une photographie de la corvette la *Capricieuse* ?

X

LA FAMILLE LABAT DE SIVRAC

Un nom n'est pas toujours une fortune mais, souvent, un nom est un héritage précieux. à conserver. Ceux qui le laissent disparaître ou se corrompre ont grandement tort. Nous avons eu dans la Nouvelle-France une famille Labat de Sivrac. Elle n'était peut-être pas inscrite au Grand Armorial de France mais elle n'en était pas moins de bonne noblesse. Les membres de la famille Labat de Sivrac ne sont plus connus ici que sous le nom plébéien de Sivrac.

Louis de Labat, chevalier, sieur de Sivrac, le premier de cette famille qui passa dans la Nouvelle-France, épousa à Beauport, le 5 octobre 1750, Agathe Marandeu, fille de Jacques Marandeu et de Angélique Baugy. L'acte de mariage au registre de Beauport dit :

« L'an mil sept cent cinquante, le cinquième jour d'octobre, après la publication de trois bans pendant trois dimanches consécutifs sans qu'il se soit découvert aucun empêchement de mariage entre Louis de Labath, chevalier sieur de Sivrac, fils de feu François de Labath, chevalier sieur de Sivrac, et de dame Elizabeth de Ducos, de la paroisse de St-Pierre, ville et évêché de Codem, d'une part, et Agathe Marandeu, fille de Jacques Marandeu et de Angélique Baugy, d'autre part, vu le certificat de M^{re} Briand, prêtre, chanoine secrétaire de Monseigneur l'évêque de Québec en date du 17 7bre dernier, par lequel le d. Louis Sivrac est déclaré libre et la permission que lad. dame, sa mère, lui a donnée de se marier en cette paroisse, en date du de la présente année, nous, soussigné, prêtre faisant les fonctions curiales en la paroisse de Beauport, après avoir pris leur mutuel consentement par parole de présent, leur avons donné la bénédiction nuptiale suivant les règles prescrites par notre mère Ste-Eglise catholique, apostolique et romaine, en présence de M^{re} Henry Albert de St-Vincent, Ecuyer, Capne d'une compagnie du détachement de la marine, Antoine Juchereau, écuyer, sieur Duchesnay, seigneur de Beauport, M^{re} Antoine Isambert, M^{re} chirurgien, Jacques Marandeu, père de l'épouse, Ignace Marcoux, beau-frère, Pierre Laurent qui, à la réserve de l'épouse, Jacques Marandeu et Ignace Marcoux qui ont déclaré ne savoir signer

ont signé avec nous ainsi signé Labat, St-Vincent, J. Duchesnay, Isembert, Pierre Laurent, et Chardon, ptre. »

Du mariage de M. Labat de Sivrac avec Agathe Marandeau naquirent plusieurs enfants, tous baptisés à Beauport.

L'un d'eux, Louis-Antoine Sivrac, né à Beauport le 27 mai 1755, eut une destinée tragique. En 1835, il était gardien du phare de Lotbinière. Il habitait seul une maisonnette, sur la grève. Dans la nuit du 16 mai 1835, M. Sivrac fut attaqué par trois ou quatre bandits, parmi lesquels le fameux Chambers, qui s'imaginaient qu'il était riche. Le vieillard fut tellement maltraité par ces bandits qu'il mourut huit jours plus tard.

Terminons par l'acte de sépulture du premier Labat de Sivrac venu dans la Nouvelle-France. Il est tiré des registres de Beauport :

« Le trente et un janvier mil sept cent quatre vingt quatorze, par moi soussigné curé de Beauport, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Jean-Louis Nicolas Labat de Scivrac, mort la veille, âgé d'environ soixante quatorze ans, muni des sacrements de l'église, présence de mademoiselle Angélique Dupon, François Paschal, Jean-Marie Marcoux et plusieurs autres qui excepté les soussignés ont déclaré ne savoir signer, de ce enquis suivant l'ordonnance — Renault, Ptre ».

P.-G. R.

VERGOR

Curieux demande : (B. R. H. mars 1938) « M. de Vergor de triste mémoire, était-il Français ou Canadien ? Était-il marié ? Où a-t-il fini ses jours ? » En attendant que j'offre les notes que j'ai sur cet homme, je puis dire ceci : Vergor est né en Acadie de parents nobles, de la Saintonge. Il s'est marié à Québec en 1752 à Marie-Joseph Riverin, et il est retourné en France après 1761, à son pays d'origine, où nous trouvons l'un de ses fils en 1789.

REGIS ROY

LES TAILLEURS D'HABITS AVANT 1760

On s'est habitué à croire que nos ancêtres étaient mal nourris, mal logés, mal vêtus. Ces assertions ne sauraient être acceptées en leur entier, car plus nous compulsions les archives notariales et les documents judiciaires du district de Montréal ; plus nous lisons les livres d'outre-mer sur la vie publique et privée de là-bas, plus nous croyons que sous bien des rapports, nos classes moyennes et populaires se tiraient mieux d'affaire en la nouvelle qu'en l'ancienne France.

Se rapportant à ce sujet complexe nous avons publié divers articles et nomenclatures. Cette fois, avant d'aborder la liste des vêtements jadis à la mode, liste qui surprendra, nous signalons en quelques mots, la présence dans le gouvernement de Montréal avant le régime anglais, d'un nombre relativement considérable de tailleurs d'habits. Comme il serait fastidieux de fournir tous les noms que nous avons, nous n'en citerons que quelques-uns.

Il y eut des tailleurs à Montréal dès 1653, l'un se nommait Guillaume Chartier, l'autre, Nicolas Hubert-Lacroix et tous deux ont laissé des descendants.

Par la suite, le nombre de ces artisans augmente avec le peuplement. En 1666, on relève la présence de cinq nouveaux tailleurs et il arriva ce qui se produisit toujours, certains clients ne payaient pas leurs tailleurs. Par exemple, en 1677, Pierre Chesne dut en poursuivre un qui lui devait la façon d'un justaucorps et d'une culotte. La facture s'élevait à 9 livres ou francs pour la façon, et les frais de justice n'étaient que de quarante sols. (1)

Dès 1696, le tailleur François Audouin dit Laverdure engage un compagnon, Mathieu Giraud dit le Gascon, dont nous ignorons ce qu'il advint. Quant à François Audouin, qui serait né en 1645, nous sommes perplexe. Un tailleur François Audouin exerçait sa profession à Montréal en 1741 et Mgr Tanguay (I. p. 18) nous apprend qu'il serait allé mourir à Terrebonne en 1760, âgé de 115 ans : (Cas excessi-

(1) Nous avons raconté la mort pénible d'un fils de tailleur Chesne, en 1686, dans *Faits curieux de l'histoire de Montréal*.

vement rare, s'il n'est pas unique, sous le régime français, du moins. En tout cas, nous n'avons pu vérifier.)

Bien entendu, ce fut au XVIII^e siècle que les artisans de l'habit prirent de l'importance. Il y eut même des dames en ce métier et l'on relève en 1733, le nom de Madeleine Normand, « *métresse tailleur* », épouse de Charles Le Pallieur de Voisy. Assurément, elle habillait les personnes de son sexe. (2)

Autre détail significatif, les tailleurs d'habits ne pratiquaient pas leur métier dans les villes seulement ; ainsi, au mois de septembre 1739, Bernard Lajoy, de Boucherville, engage Charles Racicot et promet de lui « montrer la coupe, tant pour les habits, vestes, culottes et *quapots*, que de toutes sortes de hardes ». La même année, le même Lajoy engage comme apprenti, et pour cinq ans, le jeune Alexis Bénard dit Bourjoly. L'année suivante (1740), le même Lajoy augmente encore son personnel et il engage Isabelle Carpentier, âgée de 16 ans, « pour apprendre la couture du métier de tailleur ». Son salaire était de 30 livres par an.

En 1741, il n'y avait pas moins de quinze tailleurs en la ville de Montréal. L'un d'eux, Charles Demers dit Sermon, avait son atelier, place du marché (aujourd'hui place Royale) ; Louis Pouget et Joseph Grinill étaient à la fois marchands et tailleurs et tenaient boutique rue Saint-Paul. Grinill était originaire d'Angleterre (3), quant à Pouget, il était d'une famille de tailleurs, car le père et ses deux fils exercèrent leur profession à Montréal. On les surnommait les Grisdelin, évidemment parce que le grisde-lin était un nom d'étoffe.

Va sans dire que certains tailleurs eurent à la fois deux sources de revenus. L'un d'eux, Etienne You dit Rochefort, se disait soldat et tailleur (1742) puis sergent des troupes et maître tailleur, (1750) enfin, marchand et tailleur (1751). Un autre, Jean Duprat, se qualifiait : habitant et tailleur (1751)

Pierre Claveau dit Lalancette, après avoir été soldat et barbier, se fit tailleur (1752). Il se maria à Montréal.

(2) En France, ce ne fut que sous Louis XVI, que les couturières obtinrent le droit de confectionner des vêtements et il ne s'agissait que de « vêtements de dessous pour dames et d'habits pour garçons ne dépassant pas l'âge de huit ans ». (A. PARMENTIER. *Les métiers et leur histoire*.) Cet auteur nous apprend également qu'au XVI^e siècle, les tailleurs travaillaient assis sur de grandes tables, tout comme au XIX^e siècle, même à Montréal.

(3) Son vrai nom était Greenhill. Voir Tanguay, IV, p. 356.

Une de ses filles, Marie-Louise, épousa Etienne Dumeyniou, qui fut un négociant de marque et une autre, Marie-Anne, devint la deuxième épouse de Jean-Clément Sabrevois de Bleury.

Joseph Lourdain dit Galant, fut caporal, puis aubergiste et tailleur (1753).

Joseph Deshotels fut marchand et tailleur (1757) et, auparavant, Joseph Desrochers ainsi que Charles Demers dit Sermon, (déjà nommé) devinrent négociants et tailleurs. Ils semblent même avoir eu des habits tout faits et ils comptent peut-être parmi nos premiers fabricants de confection. (4)

Enfin, il y eut des tailleurs à Boucherville, à Contrecoeur et à la Rivière des Prairies, et sans doute ailleurs, car nous n'avons pu consulter tous les actes, notre relevé n'étant formé que de notes puisées dans les greffes dont nous avons fait, ou compilé ou révisé les répertoires.

Ajoutons ici deux locutions connues autrefois, mais que l'on n'entend guère plus :

Battre à plates coutures — « Cette expression signifiait littéralement battre au point d'aplatir les coutures des vêtements. » (Martin) Au figuré, elle signifiait battre quelqu'un complètement.

Se mettre sur son trente-et-un, ou sur *son trente-deux*, ou sur *son trente-six*. — L'origine de cette locution qui remonte très loin, n'est pas parfaitement expliquée. Cependant, tout le monde comprenait, hier encore, qu'elle voulait dire que quelqu'un portait son plus bel habit.

E.-Z. MASSICOTTE

(4) Hector Berthelot, dans ses intéressantes notes sur *Le Bon Vieux temps*, 1ère série, p. 35, a consacré aux modes d'autrefois, un article où il y a beaucoup à reprendre, car il manque de renseignements sur la période antérieure à 1837.

BAGUES, ANNEAUX, ALLIANCES

Quelques contrats de mariage, qu'il s'agisse de roturier, de bourgeois ou de gentilhomme, spécifient qu'au cas de décès de l'un des époux, le survivant prendra par préciput, pour l'homme, ses habits et ses armes, pour la femme, ses bagues et ses bijoux.

Cette clause n'est pas insérée dans tous les contrats, ainsi que nous le disons ci-dessus. Nous ne l'avons notée que peu de fois, entre autres, dans les conventions matrimoniales du colon Jean Descarry, venu à Montréal en 1643 et qui épousa Michelle Artus, en 1654. Cependant, il est certain que le mot *bague* figure dans divers documents. Ainsi de tout temps, sous le régime français, il est question de bagues de laiton pour la traite. Les sauvages n'étaient infatués que de l'ornement, le métal les indifférait. Mais il y en eut de ces bijoux pour les blancs. Ainsi, le marchand taillandier Jean Milot, qui acquit le fief de Cavelier de La Salle, à Lachine, se plaint, au mois de juillet 1673, qu'on lui a volé une bague d'or ornée d'une pierre verte.

En 1748, il s'importait des *bagues à cachet*, en quantité. Était-ce aussi pour la traite ?

En 1757, l'ingénieur Claude-Michel Sarrazin, après le décès de ses père et mère, réclame des exécuteurs testamentaires diverses choses, entre autres : « une bague de diamants dont on avait offert 1500 livres ».

Moins précieuse en un sens, autant peut-être en un autre, fut celle dont il est question dans une chanson de voyageur à son départ pour la forêt vierge.

A cette occasion, le jeune amant certifie qu'à son retour, il fera un beau cadeau à sa blonde :

« Qu'emportera-t-il, à son arrivée ?

Une bague d'or et bell' ceintur' dorée.

La bague sera pour la mariée

Et la ceintur' pour la ceinturer.

Le chanteur glisse ici une lapalissade, pour la rime seulement, car les auditeurs pouvaient facilement imaginer

à qui servirait la ceinture. Mais la bague n'était pas le seul bijou à la mode. Il y en avait d'autres. Parlait-on alors des joncs, des anneaux, des alliances ? Avant de pénétrer plus loin, rappelons ici que les dictionnaires ne donnent pas (ce nous semble) des définitions bien tranchées sur les mots suivants :

« Le *jonc* est une bague dont le cercle a partout la même grosseur et ne porte pas de chaton ».

« La *bague* est un anneau qui est souvent orné de pierres précieuses, d'un cachet », etc . . .

« L'*anneau* peut être un jonc ou une bague » . . .

« L'*alliance* signifie l'anneau conjugal ou de mariage. »

Nous n'avons pas exhumé le mot *jonc* dans les archives notariales avant 1800.

Quant à l'*alliance*, mot très populaire, jusqu'en ces derniers temps, nous le trouvons dans les contrats du 18^e siècle.

L'anneau au sens de bague ou de jonc ne se relève pas dans les documents que nous avons compulsés, mais les chanteurs d'autrefois l'employaient presque exclusivement. Par exemple dans la plaintive complainte de *Marianson*, qui se larmoyait jadis dans toutes les veillées, la malheureuse héroïne fait la bévue de prêter ses trois *anneaux d'or* au perfide ami de son époux et cet acte inconsidéré vaut à l'innocente « dame jolie » une mort pénible.

Dans la chanson d'*Isabeau* et dans une autre, aux couplets presque semblables, la belle ayant perdu son *anneau d'or* se met à pleurer. Aussitôt, un des admirateurs de la charmante jouvencelle, plonge par trois fois pour repêcher le bijou, mais « à la troisième plonge, le galant se noya ».

Dans une chanson de voyageur, Louis Ménard qui vient de s'engager pour les « pays d'en haut » raconte sa dernière entrevue avec sa fiancée :

Au moment du départ, l'amoureux qui est fort tendre, prend la main de sa future et, en lui donnant un *anneau d'or* lui dit :

Sois moi toujours fidèle,
Je t'enverrai de mes nouvelles,
Par un oiseau au plumage le plus beau.

Dans une chanson de noces, très ancienne, la mariée clame avec fierté :

J'ai t'un *anneau d'or* que je porte,
Il fait le tour et l'rond de mon doigt,
C'est mon mari qui me le donna,
Pour finir ses jours avec moi.

* * *

Au XIXe siècle, les dames portèrent des pendants d'oreilles en forme de cercles qu'on nommait des « anneaux. » Plusieurs Italiens, aussi des voyageurs, ornaient également de minuscules anneaux d'or les lobes de leurs oreilles. On leur attribuait la vertu de prévenir la surdité.

Est-il possible d'abandonner le sujet que nous venons de traiter sommairement, sans rappeler le rondel qui eut si grande vogue, en notre siècle et dont voici le premier quatrain :

Le cher anneau d'argent que vous m'avez donné
Garde en son cercle étroit nos promesses encloses ;
De tant de souvenirs, receleur obstiné,
Lui seul m'a consolée en mes heures moroses . . . (1)

* * *

De nos jours, au Canada, le mot *jonc*, vocable ancien et peu euphonique, s'emploie couramment pour l'*alliance*.

La locution, *bague de fiançailles* est aussi d'usage fréquent, mais des malins, en certains cas, s'obstinent à dire, que ce sont des « bagues de *finançailles* ».

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTION

Au baptême de Marie-Madeleine Inard, à la Sainte-Famille, île d'Orléans, le 4 août 1670, a été parrain « Georges Hoste la Rochette, chirurgien dans l'isle ». Le nom tel qu'écrit est un peu difficile à déchiffrer. Je lis : Hoste ; mais est-ce bien Hoste ? Je le crois. Notre histoire connaît-elle un chirurgien de ce nom ?

(1) Paroles de Rosemonde Gérard, veuve du célèbre Edmond Rostand, musique de la notoire demoiselle Chaminade.

LA BIBLIOTHEQUE DU DOCTEUR F.-X. TESSIER

Mort depuis plus d'un siècle, le docteur François-Xavier Tessier n'est pas connu de la génération actuelle. Les bibliophiles qui ont la mémoire plus développée que le commun des mortels n'ont peut-être jamais entendu parler de lui, non plus. Pourtant, le docteur Tessier fut un grand ami des livres. A une époque où les livres étaient des richesses qu'on ne prisait pas, il avait réussi à se former une très belle bibliothèque.

Né à Québec le 15 septembre 1799, du mariage de Michel Tessier et de Joseph Huot, il prit ses degrés en médecine à New-York, et il obtint sa licence de médecin à Québec en 1823. Trois ans plus tard, en 1826, le docteur Tessier commençait la publication du *Journal de médecine de Québec* qui vécut deux ans.

De 1828 à 1830, le docteur Tessier vécut à New-York où il publia une traduction anglaise de la *Thérapeutique* de Bégin. Cette publication lui valut des diplômes de sociétés médicales américaines et des éloges flatteurs de journaux de médecine.

Le 7 juillet 1830, M. Tessier était nommé officier de santé du port de Québec, puis, le 16 juillet 1833, médecin de l'Hôpital de marine. La même année, le 24 septembre, les électeurs du comté de Saguenay choisissaient le docteur Tessier pour les représenter à la Chambre d'Assemblée. Il décéda à Québec le 24 décembre 1835, à l'âge de trente-six ans, au moment où le succès couronnait son talent et son travail.

La bibliothèque du docteur Tessier fut vendue à l'enchère aux salles d'encan de G.-D. Balzaretti les 17 février 1836 et jours suivants.

Le docteur Tessier avait une bibliothèque médicale considérable. Nous n'en parlerons pas ici, le catalogue en ayant été publié par l'encanteur Balzaretti.

Le docteur Tessier possédait tous les Journaux de la Chambre d'Assemblée de 1792 à sa mort ; les Journaux du Conseil législatif, de 1792 à 1835 ; les séries de la *Gazette de Montréal*, du *Canadien*, du *Spectateur Canadien*, du *Courrier des Etats-Unis*, de l'*Ami du Peuple*, du *Vindicator*, du *Canadian*

Spectator, de l'*Atlas*, de l'*Echo du Pays*, du *Canadian Courant*, etc. etc.

En fait d'ouvrages canadiens proprement dit, le docteur Tessier n'était pas très riche. Ses goûts et ses études le portaient plutôt vers la médecine et la littérature française. Nous voyons dans sa bibliothèque bon nombre d'encyclopédies et de dictionnaires.

Citons parmi les auteurs dont sa bibliothèque contenait les œuvres presque complètes : Bayle, Raynal, Descartes, Condillac, Lafontaine, Beaumarchais, Thomas, Sénèque, Barthélemi, Volney, Catulle, Horace, Homère, Bacon, Piron, Voltaire, Marmontel, Rabelais, Fléchier, Pascal, Fénelon, Dalember, Rollin, Regnard, Rousseau, Molière, etc., etc.

Comme on le voit, les encyclopédistes voisinaient avec les vies des saints et les sermons.

La bibliothèque du docteur Tessier comprenait, en outre, plusieurs centaines d'ouvrages en langue anglaise. Citons, parmi ces derniers, vingt-quatre années de la *Edinburg Review*, alors très en vogue.

Ceux qui voudraient étudier plus longuement la composition de la bibliothèque du docteur Tessier n'ont qu'à consulter le *Canadien* du 15 février 1836 qui en donne un catalogue assez développé

DIX GÉNÉRATIONS DANS LA MEME PAROISSE

I — *Nicolas Langlois* (1641-1721), premier ancêtre canadien, arrivé dans la Nouvelle-France avant 1666. Fils de Charles Langlois et de Marie Cordier, de Saint-Pierre, diocèse de Rouen, en Normandie.

Marié à Québec, le 26 octobre 1671, à Elisabeth Cretel (1649-1704), fille de Guillaume Cretel et de Jeanne Godefroy, de Saint-Nicolas, diocèse de Rouen.

Contrat de mariage devant Becquet, notaire, le 14 octobre 1671.

Le recensement de 1666 nous apprend que Nicolas

Langlois, tisserand, était alors domestique chez le sieur Louis Rouer de Villeray, à Québec.

Moins de deux ans plus tard, il était établi à la Pointe-aux-Trembles (Portneuf). On constate, en effet, par l'aveu et dénombrement de Dombourg (Neuville ou Pointe-aux-Trembles), en date du 8 octobre 1668, devant Duquet, notaire (1), que Nicolas Langlois était déjà au nombre des censitaires de Jean-François Bourdon, seigneur de Dombourg.

L'acte de mariage de Nicolas Langlois, ainsi que les actes de baptême de ses six premiers enfants, se trouvent à Québec, il est vrai, mais les registres de la Pointe-aux-Trembles s'ouvrent seulement en 1679.

Lors du recensement de 1681, Nicolas Langlois avait quarante ans, et sa femme avait trente-deux ans. Six enfants étaient nés de leur mariage : Claudine, neuf ans ; Etienne, huit ans, continueur de la lignée de la branche aînée (les Langlois du Cap-Santé) ; Françoise, six ans ; Elisabeth, quatre ans ;
Nicolas, deux ans, continueur de la lignée de la branche cadette (les Langlois de la Pointe-aux-Trembles) ; et enfin, Marie, un an. Trois autres enfants naquirent après 1681, mais ils décédèrent en bas âge.

Nicolas Langlois avait alors seize arpents en culture et possédait quatre bêtes-à-cornes.

II — *Nicolas Langlois* (1679-1713), 6e enfant et 3e fils, chef de la branche cadette.

Marié à la Pointe-aux-Trembles, le 20 octobre 1704, à Marie-Angélique Deserre (née en 1683), fille d'Antoine Deserre et de Mathurine Bélanger, de Dombourg (Neuville).

Contrat de mariage devant Chambalon, notaire, le 15 octobre 1704.

III — *Jean-Baptiste Langlois* (1707-80), 2e enfant et 2e fils (seul continueur).

Marié à la Pointe-aux-Trembles, le 12 janvier 1733, à Marie-Anne Delisle (1709-56), fille d'Antoine Delisle et de Marie-Catherine Faucher, de la Pointe-aux-Trembles.

Contrat de mariage devant Dubreuil, notaire, le 28 mars 1733.

(1) Publié dans l'*Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, par J.-Edmond Rox, vol. I (appendice) p. LXXIII.

IV — *Louis-Joseph Langlois* (1738-1829), 4^e enfant et 2^e fils.

Marié à la Pointe-aux-Trembles, le 2 février 1767, à Marie-Véronique Paulet (née en 1732), fille de Jean-Baptiste Paulet et de Marie-Joseph Roy, de Saint-Pierre, I. O.

V — *Joseph Langlois* (1770-après 1843), 3^e enfant et fils aîné.

Marié à la Pointe-aux-Trembles, le 22 janvier 1798, à Marie-Anne Delisle (19½ ans), fille d'Augustin Delisle et d'Hélène Germain, de la Pointe-aux-Trembles.

VI — *Joseph Langlois* (1801-81), probablement 2^e enfant et fils aîné.

Marié à la Pointe-aux-Trembles, le 4 février 1828, à Thérèse Matte, fille majeure de Jean-Baptiste Matte, cultivateur, et de Thérèse Auger, de la Pointe-aux-Trembles.

VII — *Joseph Langlois* (1829-1907), probablement l'aîné.

Marié : 1^o à la Pointe-aux-Trembles, le 28 février 1859, à Marie-Malvina Larue, fille majeure de feu François Larue et de défunte Marie-Louise Delisle, de la Pointe-aux-Trembles. Aucun enfant semble être né de ce premier mariage.

Marié : 2^o à la Pointe-aux-Trembles, le 11 février 1862, à Julie Boisjoli, fille majeure de feu François-Xavier Liénard-dit-Boisjoli et d'Esther Auger, de la Pointe-aux-Trembles.

VIII — *Joseph-Amédée Langlois* (1874-vivant), probablement 8^e enfant et 4^e fils.

Marié à la Pointe-aux-Trembles, le 25 août 1902, à Marie-Céline Angers, fille majeure de feu Alfred Angers et d'Emilie Noreau, de la Pointe-aux-Trembles.

IX — *Joseph-Amédée Langlois* (1904-vivant), probablement l'aîné.

Marié à la Pointe-aux-Trembles, le 13 juin 1936, à Marie-Anne Noreau, fille majeure de Philéas Noreau et de feu Nancy Lockwell, de la Pointe-aux-Trembles.

X — *Marie-Claire-Nancy-Micheline Langlois*, née à la Pointe-aux-Trembles, le 10 novembre 1937.

Il y a donc plus de deux cent-soixante-dix ans que le

premier ancêtre canadien de MM. Joseph-Amédée Langlois, père et fils, cultivateurs, de la Pointe-aux-Trembles, est venu s'établir dans cette paroisse. On remarquera de plus que tous leurs ascendants se sont mariés à la Pointe-aux-Trembles, y ont toujours vécu et y ont été inhumés dans le cimetière paroissial. C'est probablement un fait unique au Canada.

LÉON ROY

LE PREMIER PRÊTRE IROQUOIS AU CANADA

Le révérend Père Michel Jacobs, S. J., (Wishe Karhaienton — Michel des Bois) est le premier prêtre de la nation iroquoise, de la tribu des Mohawks ou des Agniers.

Né à Caughnawaga, mission Saint-François-Xavier, Sault-Saint-Louis, le 11 mai 1902, cinquième d'une famille de onze enfants, le jeune Michel fut baptisé par Son Excellence Mgr Guillaume Forbes (Tehonikionhrathé — Esprit Brillant), aujourd'hui archevêque d'Ottawa, alors curé-missionnaire de Caughnawaga (1892-1903). Le premier mariage bénit à Caughnawaga par Son Excellence Mgr Forbes, comme curé de la mission, fut celui des parents du Père Jacobs : Sose Karonhiarakwen-Joseph les nuages superposés, et Anen Tewateronhiakwa — Anne les nuages qui s'élèvent.

Le nom indien Wishe Karhaienton signifie Michel des Bois et vient de ce que tout jeune, le Père Jacobs suivait souvent son grand-père (Kanawaienton — des Rapides) dans ses voyages à travers les bois.

Après ses études primaires à l'école de Caughnawaga tenue au début par des professeurs indiens et plus tard sous la direction des Sœurs de Sainte-Anne, et ses études classiques au Collège des Jésuites de Sudbury, Ontario, de 1918 à 1922, Michel Jacobs entre au noviciat des Jésuites, au Sault-au-Récollet, le 15 août 1922.

Deux années de noviciat, 1922-1924 ; deux années de lettres, 1924-1926 ; trois années de philosophie au scolasticat de l'Immaculée-Conception, Montréal, 1926-1929 ; deux années d'enseignement au séminaire de Gaspé, 1929-

1931 ; quatre années de théologie à Montréal, 1931-1935, ainsi se répartissent les années de formation du Père Jacobs.

Le Père Jacobs fut ordonné prêtre le 1^{er} juillet 1934 à Caughnawaga, son village natal, dans l'église Saint-François-Xavier, par Son Excellence Mgr Guillaume Forbes, archevêque d'Ottawa. Le Père exerce actuellement son ministère parmi les siens à Caughnawaga même.

cf. *Le Devoir*, 30 juin 1934, article du R.P. Adélarde Dugré, S.J.

Le *Canada Ecclésiastique*, 1935, pp. 144, 1084, ss. abbé Elie-J. Auclair, ptre.

LEO HUDON, S.J.

LETTRE DU MARECHAL DE LEVIS
AU GÉOGRAPHE BAURIN

A Arras le 24 juin 1765.

En attendant monsieur, que je puisse vous communiquer mon journal du Canada, que je travaille actuellement à vérifier, je crois que vous feriez bien de voir M. le M^{is} de Vaudreuil qui peut vous donner des renseignements bien utiles sur ce qui concerne surtout les Sauvages ; il demeure rue des Tournelles au Marais. M. le Baron de Dieskau, qui demeure rue Poissonnière près le boulevard de la rue Montmartre, peut également vous estre d'un grand secours pour la facilité du travail que vous vous proposés de faire. Et je vous conseillerois aussy de faire ressource des lumières qu'il peut vous donner.

J'ay l'honneur d'estre, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

LEVIS

« M. de Baurain, fils géographe »

On lit, p. 4 : « A Monsieur

Monsieur de Baurin fils

Géographe rue Gillecœur

A Paris » (1)

(1) Archives de la province de Québec.

CHARLES-RENÉ-JOSEPH-NARCISSE PACAUD

Fils de Charles-Adrien Pacaud, ingénieur civil, et de Coelina-Charlotte Boucher de La Bruère, il naquit à Bécancour en 1835 et fit ses études au collège de Nicolet.

Admis au barreau le 1er mars 1858, il exerçait à Plessisville en 1861. Quatre ans plus tard, on le trouve à Inverness, en société avec John O'Farrell, avocat de Québec. Il alla ensuite demeurer à Worcester, Massachusetts, Etats-Unis. Il était de retour à Montréal en 1875. L'année suivante, il exerçait à St-Thomas de Montmagny où il fut substitut du procureur général. Il eut alors pour associés les honorables Charles Langelier et P.-A. Choquette, puis Achille Larue et, finalement, Georges-Cyrias Roy. Il pratiqua aussi à Arthabaska, en société avec l'honorable Louis-Édouard Pacaud, bâtonnier de ce district, puis bâtonnier général de la Province.

M. Pacaud décéda à Montmagny le 9 avril 1887. *L'Electeur* de Québec, le 25 avril 1887, disait :

« Le comté de Montmagny a été cruellement éprouvé pendant la semaine qui vient de finir. Quatre citoyens éminents ont payé leur tribut à la mort, laissant derrière eux de profonds regrets. Nous nous empressons d'offrir à leur famille l'expression de nos vives condoléances. Ces citoyens sont Charles Pacaud, Ecr., avocat, substitut du Procureur général pour ce district, mort le 9 courant à l'âge de cinquante et un ans et quelques mois ; monsieur Pacaud était un jurisconsulte aussi distingué que modeste et un ami aussi sincère que dévoué . . . »

Charles Pacaud avait épousé, à Boucherville, le 30 juin 1859, Marie-Anne-Jane Weilbrenner, fille du docteur René-Claude Weilbrenner et de Marie-Anne Saint-Dizier. De ce mariage naquirent sept garçons et une fille.

J. P.
